



## PRÉFÈTE DE LA CORRÈZE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tulle, le 06/12/2021

#### **OUVERTURE DE LA TÉLÉDÉCLARATION DES PERTES DE RÉCOLTE SUR FRUITS À PÉPINS, FRUITS À COQUES, FRUITS ROUGES, KIWIS ET MIEL ET DES PERTES DE FONDS SUR KIWIS SUITE AU GEL DE PRINTEMPS 2021**

Le comité national de gestion des risques en agriculture (CNGRA) réuni les 29 septembre et 17 novembre a reconnu l'état de calamité agricole suite au gel du 4 au 8 avril 2021 pour les pertes de récolte sur les fruits à pépins (pommes, poires), les kiwis, les fruits à coques (noix, châtaignes), les fruits rouges (framboises, myrtilles) et le miel ainsi que pour les pertes de fonds sur les kiwis.

Les agriculteurs concernés pourront déposer leur demande d'indemnisation par **télédéclaration** via la plateforme en ligne TELECALAM à partir **du mercredi 15 décembre 2021 jusqu'au mardi 15 février 2022**. Une seule déclaration sera à faire pour les producteurs concernés par des pertes sur plusieurs productions.

Toutes les informations utiles, notamment les zonages retenus pour certaines cultures, sont regroupées sur le site internet des services de l'État en Corrèze : <https://www.correze.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-et-alimentation/Agriculture-et-foret/Agriculture/Les-calamites-agricoles>

Pour tout renseignement complémentaire :

Service économie agricole de la DDT

Nathalie JOFFRE : 05 55 21 81 45

Damien LONGUEVILLE : 05 55 21 82 40 / 06 02 13 59 39

**Cabinet de la préfète  
Bureau de la représentation de l'État  
et de la communication interministérielle**

Contact presse : Valérie Jandot

☎ 05 55 20 56 75 / 06 27 12 55 52  
✉ [valerie.jandot@correze.gouv.fr](mailto:valerie.jandot@correze.gouv.fr)

1, Rue Souham  
BP 250  
19012 TULLE Cedex

